

20 INDICATEURS POUR DÉCRYPTER LE GRAND EST



Dans le cadre du débat des Orientations Budgétaires 2024

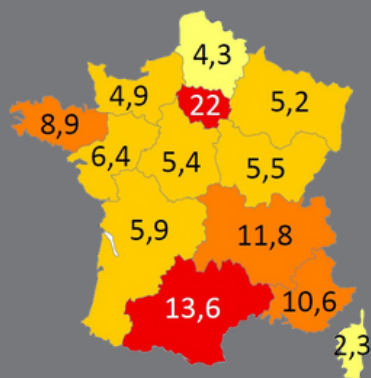
Le CESER propose dans la perspective du débat d'Orientations Budgétaires 2024, une comparaison entre les 13 régions métropolitaines au travers de 20 indicateurs, nouveaux ou actualisés, allant au-delà des domaines de compétences obligatoires de la Région. Ce travail a vocation à permettre de situer le Grand Est pour mettre en avant différentes réalités, et questionne, dans cette édition, trois grands témoins sur les sujets fondamentaux.

Novembre 2023

5,2 pour 1000

R & D

On compte en France un peu plus de 325 000 chercheurs en R&D. 62% exercent dans le privé. Hors Corse, le Grand Est est la seule région où les chercheurs exerçant dans des organismes publics sont majoritaires, au nombre de 7 285 (seulement 6069 dans les entreprises, soit 45%). En terme de densité de chercheurs pour 1 000 actifs, l'Île-de-France (22), l'Occitanie (13,6) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (11,8) sont les régions les mieux dotées. La plupart des autres régions présente une densité d'environ 5 pour 1000, soit la moitié de la moyenne française (10,8).



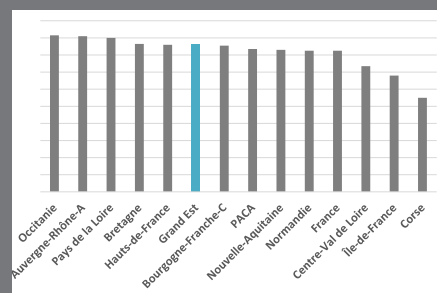
Nombre de chercheurs en R&D pour 1 000 actifs (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, SIES, calcul CESER)

17,2%

Temps partiel

Le temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail (35 heures), qui peut être choisi ou subi. 16,5% des actifs en France sont à temps partiel. Ce taux est sensiblement plus élevé dans le Grand Est, avec 17,2%. Il reste relativement homogène entre les régions, hormis en Corse et en Île-de-France, où il est plus faible. Les inégalités demeurent par contre importantes entre femmes et hommes concernant le travail partiel : en Grand Est, il concerne 28,6% des femmes contre seulement 6,7% des hommes (respectivement 25,7% et 7,8% à l'échelle nationale).

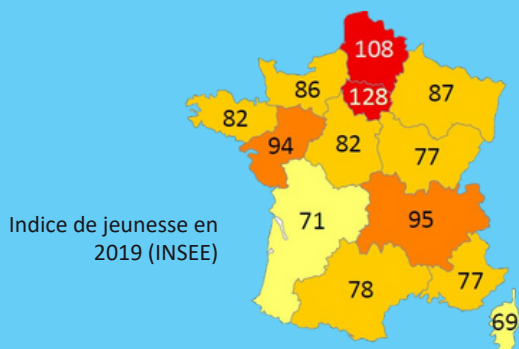
Part des actifs de 15-64 ans en emploi à temps partiel en 2019 (INSEE)



ÉCONOMIE

Jeunesse

L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. On compte en France 93 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60. Mal gré le 5ème indice le plus élevé des régions, le Grand Est est en-deçà de cette moyenne, avec 87 jeunes, loin des régions Île-de-France (128) ou Hauts-de-France (108). A l'inverse, les populations les plus âgées se concentrent dans la moitié Sud du pays (Nouvelle-Aquitaine, PACA, Occitanie et Corse).



Indice de jeunesse en 2019 (INSEE)

87%

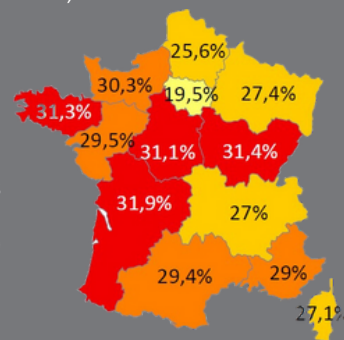
Retraités

Le sujet des retraites est en 2023 au cœur de l'actualité. Avec le vieillissement de la population, on note une augmentation continue de la part des retraités dans la population française, de 25,6% en 2008 à 27% en 2019.

Dans le Grand Est, l'augmentation de la part des retraités est encore plus rapide, passant de 25 à 27,4%. Cependant, la plupart des régions enregistre des taux aux alentours des 30%, principalement celles du Sud et de l'arc atlantique, allant jusqu'à 31,9% en Nouvelle-Aquitaine.

A contrario, c'est en Île-de-France que la part des retraités est la plus faible, avec moins d'une personne sur 5.

Part des retraités dans la population en 2019 (INSEE)



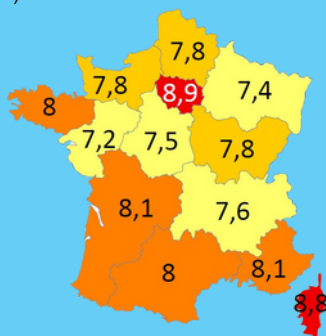
27,4%

7,4 pour 100 hab

Administration

En France, les trois fonctions publiques constituent 20% de l'emploi salarié total. La fonction publique d'Etat rassemble 42% de ces emplois, la territoriale 36% (32% dans le Grand Est) et l'hospitalière 22% (26% dans le Grand Est). 66% des agents de la fonction publique sont des femmes. La répartition des agents publics n'est pas la même dans toutes les régions : on constate une surreprésentation en Île-de-France (surtout liée aux administrations centrales), en Corse et dans les régions de la moitié sud. A l'inverse, les densités en nombre d'agents publics par habitants sont plus faibles dans les Pays de la Loire, le Grand Est ou en Centre-Val-de-Loire.

Effectif dans la fonction publique tout types de contrats confondus pour 100 habitants au 31 décembre 2020 (INSEE, SIASP)

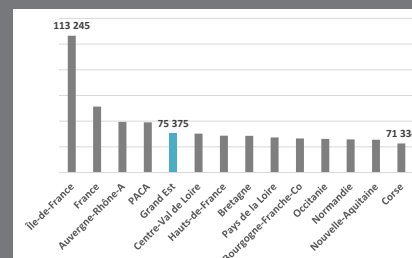


75 735€

PIB

Les disparités du PIB par emploi sont moindres que celles du PIB par habitant, dans la mesure où les écarts induits par les déplacements domicile-travail ne sont pas pris en compte. Toutefois, avec 113 245€ par emploi, l'Île-de-France caracole largement en tête, loin devant Auvergne-Rhône-Alpes et PACA avec un peu moins de 80 000€. Si le Grand Est est au 9ème rang sur 13 pour le PIB par habitant (document de l'année dernière), il remonte à la 5ème place pour le PIB par emploi (75 375€), notamment grâce à la surreprésentation de secteurs à forte valeur ajoutée. La Corse ferme la marche, avec 71 075€, juste derrière la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie.

PIB par emploi en 2021 (INSEE)



ÉCONOMIE

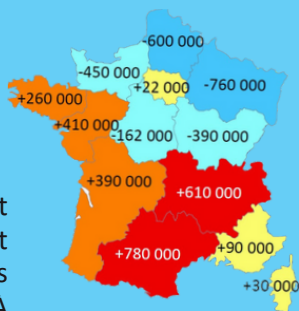
Démographie

Les projections se fondent sur le modèle Omphale 2017 : un scénario central est établi à partir des tendances passées de fécondité, de mortalité et de quotients d'émigration.

Avec ces projections, en France métropolitaine, 5 régions perdraient des habitants d'ici 2050, toutes situées dans la moitié nord.

Les plus gros reculs seraient enregistrés dans le Grand Est (-760 000 hab) et dans les Hauts-de-France (-600 000). À l'inverse, les régions de la moitié sud et de la façade atlantique afficheraient d'importantes progressions,

les plus importantes étant à mettre au crédit d'Occitanie et d'Auvergne-Rhône-Alpes (+780 000 et +610 000). Sur la période 2019-2050, la France gagnerait sur la période 225 000 habitants.



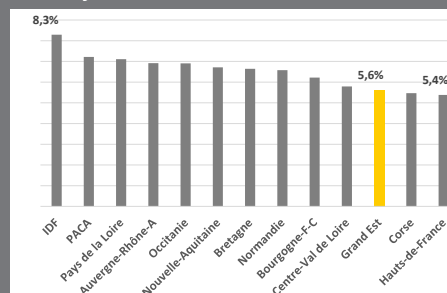
Evolution projetée de la population entre 2019 et 2050 selon l'INSEE

-760 000

Apprentissage

Depuis juillet 2020, le gouvernement a mis en place des aides exceptionnelles au recrutement des alternants. Ce soutien est pérennisé jusqu'au 31 décembre 2023. De fait, le nombre d'apprentis en France a doublé, passant de 450 000 par an avant la crise Covid-19 à plus de 800 000 par an à partir de 2021. L'enseignement supérieur représente 63% des contrats d'apprentissage. Les alternants exercent pour 73% d'entre-eux dans les services, 14% dans l'industrie et 11% dans la construction. Au total, on a enregistré 54 546 contrats d'apprentissage dans le Grand Est, soit 5,6% des jeunes de 16 à 30 ans (11ème rang sur 13). En proportion, c'est l'Île-de-France qui enregistre le plus d'apprentis, concernant 8,3% des jeunes.

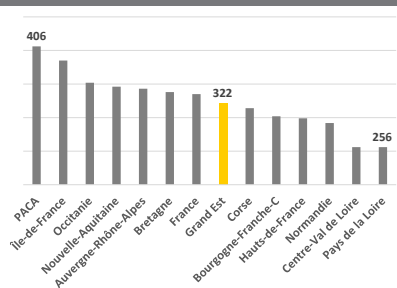
Part des 16-30 ans en contrats d'apprentissage en 2022 (Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion)



5,6%

Santé

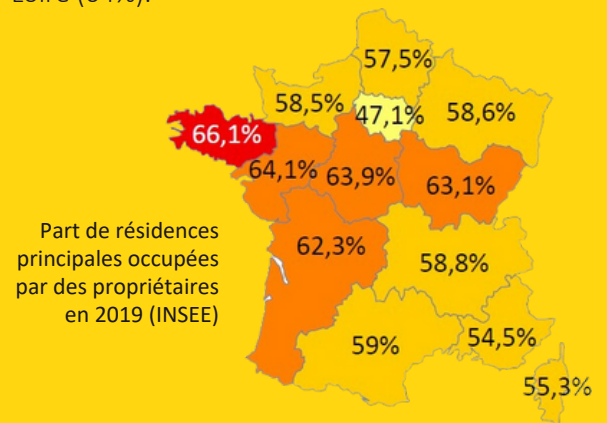
Avec 322 médecins (généralistes et spécialistes) pour 100 000 habitants, le Grand Est possède une densité comparable au national (338). Cependant, les disparités au sein des départements sont importantes : 207 dans la Meuse contre le double dans le Bas-Rhin (410) ou en Meurthe-et-Moselle (402). Les régions les mieux dotées sont celles de la moitié Sud du pays ainsi que l'Île-de-France. Concernant les dentistes et les pharmaciens, ils sont légèrement surreprésentés dans le Grand Est par rapport aux moyennes françaises. Il est à noter que 0,3% de la population régionale est éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité (0,5% au national).



Nombre de médecins généralistes et spécialistes pour 100 000 habitants en 2022 (DREES)

Logement

En France, 57,5% des résidences principales sont occupées par des propriétaires. Cette part est plus faible dans les régions où la pression sur l'immobilier est importante (Île-de-France, PACA, Corse). Le Grand Est est situé au 8ème rang/13, se classant dans la moyenne nationale avec 58,6%. Le podium est constitué par le Bretagne, où quasiment 2 résidences principales sur 3 sont occupées par des propriétaires, suivi par les Pays de la Loire et Centre-Val-de-Loire (64%).

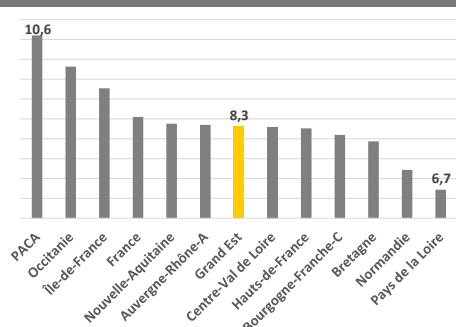


Part de résidences principales occupées par des propriétaires en 2019 (INSEE)

SOCIAL

Vieillesse

Sont ici comptabilisées les structures d'accueil temporaire et d'hébergement en résidence pour personnes âgées seules ou en couple, les hospices, les pôles d'activité et de soins adaptés, les unités d'hébergement renforcées, les plateformes d'accompagnement et de répit des aidants. La région la mieux dotée est Pays de la Loire, où l'on compte une place pour 6,7 personnes de plus de 75 ans, devant la Normandie (7,2). Le Grand Est, avec 8,3, fait un peu mieux que le national (8,5). Les régions qui ferment la marche, PACA et Occitanie, avec environ 10 personnes âgées pour une place, sont aussi celles où la part des 75 ans et plus est la plus élevée dans la population.



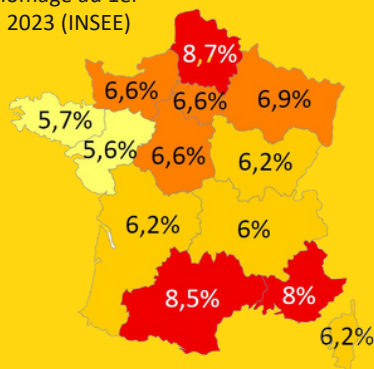
Nombre de 75 ans et plus pour une place dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2019 (INSEE, calcul CESER)

6,9%

Chômage

Au 1er trimestre 2023, le taux de chômage s'établit à 6,9% en Région comme en France métropolitaine. Seules 3 régions présentent des taux plus élevés, tous au-delà des 8% : PACA, Occitanie et Hauts-de-France. Au niveau infrarégional, il existe des contrastes importants entre les zones d'emploi : si certaines sont proches du plein emploi, aux alentours des 5% (Haguenau, Epernay, Sélestat, Sarrebourg), d'autres présentent un taux environnant les 10% (Charleville-Mézières, Romilly-sur-Seine, Troyes, Se dan, Forbach et St-Dié-des-Vosges).

Taux de chômage au 1er trimestre 2023 (INSEE)

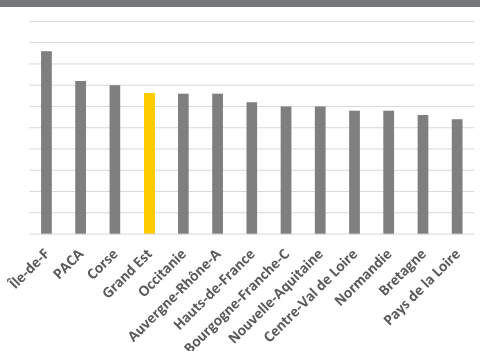


Cependant, on note sur l'ensemble du territoire régional une baisse notable du chômage depuis plusieurs années. En 2016, il s'établissait à plus de 9%.

SOCIAL

Inégalités

Le rapport interdécile du revenu disponible est le rapport du niveau de vie entre les 10% les plus aisés et les 10% les plus modestes (revenus d'activités, fonciers, financiers, prestations sociales...), et permet d'identifier les écarts entre les plus riches et les plus pauvres. On constate que le Grand Est affiche le 4ème écart le plus élevé des régions, où les 10% les plus aisés gagnent 3,3 fois le revenu des 10% les plus modestes. Ce rapport grimpe à 4,3 en Île-de-France. Les régions les moins « inégalitaires » sont celles de la moitié ouest du pays ainsi que la Bourgogne-Franche-Comté, où l'on observe des rapports interdéciles allant de 2,7 à 3.

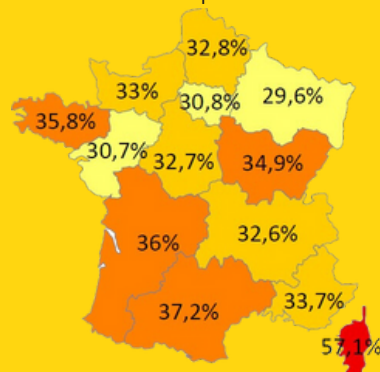


Rapport interdécile du revenu disponible en 2020 (INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA)

3,3

Démocratie

Le taux de participation aux élections régionales de 2021 a été de 29,6% dans le Grand Est, seule région présentant un taux inférieur à 30% (y compris DOM-TOM). Exception faite de la Corse (57%), les taux les plus élevés demeurent modestes, à hauteur de 36-37% en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne, quand la plupart des régions affichent des participations à hauteur de 33% (moyenne nationale : 33,3%). Le Grand Est vote peu : il enregistre également l'une des plus faibles participations lors des dernières élections présidentielles, départementales, législatives, municipales ou encore européennes.



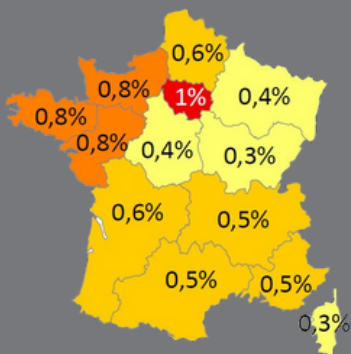
Taux de participation au 1er tour des élections régionales en 2021 (Ministère de l'intérieur)

29,6%

0,4%

Artificialisation

Entre 2009 et 2021, le Grand Est a été l'une des régions les « moins » artificialisées de France, avec 0,4% de sa superficie, ce qui représente tout de même 20438 hectares. La moitié se concentre sur les départements alsaciens et la Moselle. En France, sur la même période, 306000 hectares sont passés d'une occupation naturelle, agricole ou forestière à une occupation urbanisée, soit 0,5% du territoire. Les régions qui présentent les plus fortes artificialisations sur la période sont celles du nord-ouest et l'Île-de-France, qui sont déjà les zones les plus urbanisées de France.



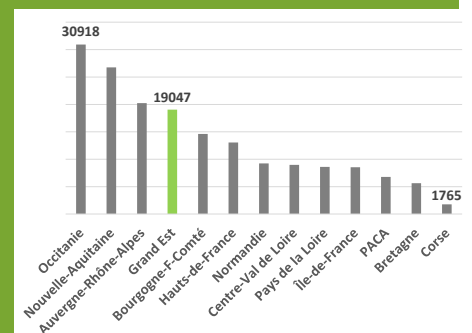
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2021 (Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité)

19 047

Catastrophes

L'indemnisation des victimes d'une catastrophe naturelle repose sur l'inscription d'un arrêté interministériel publié au Journal Officiel reconnaissant l'état de catastrophe (tempêtes, feux de forêt, inondations, mouvements de terrain...) dans la commune. Le Grand Est est la 4ème région où l'on a recensé le plus de communes concernées par un arrêté de catastrophes naturelles depuis 1982, au nombre de 19047, juste derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes. Les régions les plus impactées sont l'Occitanie (30918) et la Nouvelle-Aquitaine (26765). 50% des arrêtés ont pour cause des inondations ou des mouvements de terrains. On constate cependant une augmentation des arrêtés pour sécheresse ces dernières années.

Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. entre 1982 et 2021 (Base Gaspar)

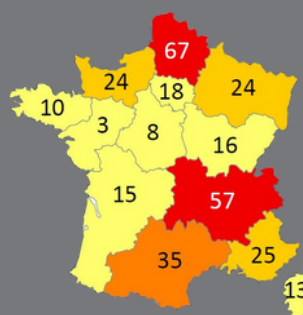


ENVIRONNEMENT

Pollution

Selon le ministère de la Santé, 48000 décès prématurés par an seraient imputables à la pollution de l'air. Depuis la loi NOTRe, les régions ont la responsabilité de la qualité de l'air et doivent définir un plan visant à réduire les pollutions atmosphériques. Ici, l'indicateur cumule les journées «information» et les journées «alerte», comptant respectivement pour 1 et 3 jours de pollution. Le Grand Est fait ainsi partie des 5 régions enregistrant le plus d'épisodes de pollution entre 2019 et 2021, avec 24 journées en moyenne par an, les Hauts-de-France (67j) et Auvergne-Rhône-Alpes (57j) étant les deux régions qui affichent les plus mauvaises qualités de l'air.

Jours de pollution moyen par an entre 2019 et 2021 (LSSQA)



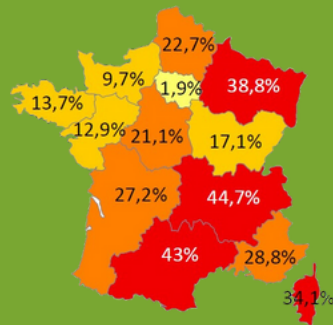
24 jours

38,8%

Energie

En 2021, en France, 24,9% de la consommation d'électricité provient d'une production renouvelable. L'objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de 40% pour 2030. Les disparités sont importantes entre les régions, où le Grand Est figure en 3ème position avec 38,8%, derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie, quand d'autres présentent des taux inférieurs à 15%. Dans le Grand Est, la production renouvelable est assurée à 45% par l'hydraulique, à 43% par l'éolien, à 7% par les bioénergies et à 5% par le solaire.

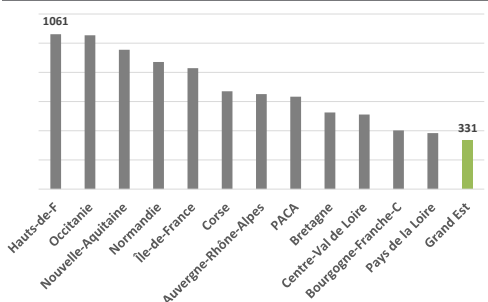
Couverture de la consommation d'électricité par la production renouvelable en 2021 (Syndicat énergies renouvelables)



ENVIRONNEMENT

Véhicules électriques

À partir de 2035, les ventes de véhicules thermiques neufs seront interdites au sein de l'Union Européenne. De fait, la démocratisation des véhicules électriques est un passage obligé. Cela suppose le développement massif de bornes de recharges pour véhicules électriques. Actuellement, le Grand Est fait office de mauvais élève en la matière, avec seulement 331 bornes par million d'habitants, plus faible ratio des 13 régions métropolitaines, juste derrière les Pays de la Loire et la Bourgogne-Franche-Comté. À l'inverse, les territoires présentant les plus fortes densités sont les Hauts-de-France, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, avec environ 1000 bornes par million d'habitants.

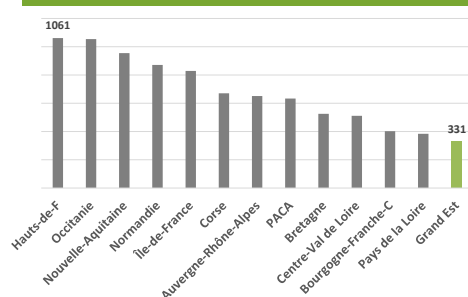


Nombre de bornes de recharge pour véhicule électriques par million d'habitants en 2021 (Ministère chargé des transports)

331/M d'hab

Vélo

Les régions ont la charge de la construction d'infrastructures visant à faciliter l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture, comme le vélo. Notamment en agglomération, où 40% des déplacements en voiture font moins de 3 km. Entre 2018 et 2021, ce sont les régions de l'arc atlantique qui densifient le plus leur réseau cyclable, jusqu'à 254 km par million d'habitants et par an en Bretagne. Le Grand Est arrive en 6ème position, avec 139 km, quand la Bourgogne-Franche-Comté ou PACA sont en queue de peloton avec 90 et 87 km. Concernant les places de stationnement vélo, le Grand Est est aussi dans la moyenne, avec 10 places pour 1 000 habitants (valeur maximale de 15 pour les Pays de la Loire et minimum de 4 en PACA).



Evolution moyenne annuelle (km/million d'habitants) d'aménagements cyclables entre 2018 et 2021

139 km/M d'hab



Questions à ...

En complément des 20 indicateurs, nous avons souhaité interroger 3 grands témoins, afin de nous situer dans l'actualité et recueillir leurs avis sur les trois domaines que constituent l'économie, le social et l'environnement.



Catherine BARTHELEMY

Présidente du directoire MANULOC



Emmanuelle BEYER

Présidente de la Chambre
Régionale de l'Economie Sociale et
Solidaire (CRESS) Grand Est



Arnaud SCHWARTZ

Représentant de France Nature
Environnement (FNE) au Comité
Economique et Social Européen



3 ans après le début de la crise Covid-19, quelle est votre vision du monde économique ?

« Sur le plan individuel, ce fut le retour prolongé au domicile. D'aucuns y ont pris goût au point de ne plus vouloir vivre le bureau quotidien, certaines entreprises en ont pris acte en instaurant le télétravail et/ou en supprimant des surfaces de bureau. En toute hypothèse une distance s'est créée vis-à-vis du travail au point que nous vivons une crise du recrutement quels que soient les métiers ou les salaires. Cette période coïncide avec une prise de conscience des enjeux climatiques, elle-même favorisée par une pression de l'État qui exigera des entreprises à bref délai des résultats tangibles en matière d'économie d'énergie cf le rapport annuel CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). Certains y voient l'occasion d'un changement de paradigme et un choix de sobriété, facteur de décroissance, d'autres un puissant moteur d'innovations. Les enjeux climatiques sont en effet à la source d'une véritable révolution industrielle et technologique. Elle va nécessiter d'importants investissements et renchérir les prix de tous les biens. Or l'État qui a fortement accru son endettement s'est privé de leviers indispensables. C'est là que la Région a un rôle éminent à jouer. »

Quels sont selon vous les atouts de la Région Grand Est ?

« La régionalisation est une formidable opportunité dans ce contexte. Il nous appartient de choisir et non plus de subir. À nous de privilégier les investissements les plus porteurs d'avenir. Nos richesses tiennent essentiellement à la qualité de nos terres et à notre culture industrielle. Nous savons que nos terres vont manquer d'eau, sont privées d'engrais et traitements divers, nos forêts souffrent déjà. Notre industrie est en attrition depuis des années. Nos institutions régionales doivent en conséquence orienter forces et moyens pour soutenir et faciliter les initiatives en matière de recherche et développement dans ces domaines. De la formation de l'apprenti si indispensable aux chercheurs les plus pointus. Dans les mobilités à vocation économique (je pense particulièrement au ferroviaire privé et ferroutage) tout en favorisant les axes Nord-Sud délaissés par l'État centralisateur. En attirant les investissements par une attractivité, notamment fiscale. »

Quel est l'impact des difficultés rencontrées par le monde de l'entreprise ?

« La vie des entreprises s'est vue incroyablement compliquée par trois facteurs :

- une inflation aussi brutale qu'incontrôlée rendant la fixation des prix d'achats et de vente très aléatoires ;
- des ruptures d'approvisionnement ne permettant plus de garantir des délais aux clients ;
- la difficulté de recrutement allant jusqu'à constituer un frein au développement.

Elles ont fort heureusement une formidable capacité d'adaptation. Pour autant, ces périodes de grands changements offrent d'incroyables opportunités. C'est ainsi que se développe un nouveau marché basé sur l'économie d'énergie, la décarbonation et la sobriété.

Pour exemple, Manuloc s'y engouffre et a orienté toute son offre sur la fourniture de matériels électriques à batteries lithium, l'usage de bien en location plus qu'en propriété, tel que le préconise l'ADEME, leur recyclage et le traitement des déchets. Comme toujours notre avenir est entre nos mains. À nous tous, personnes privées, Région Grand Est et entreprises d'unir nos efforts et de faire les bons choix. »



Compte-tenu des 217000 offres d'emploi diffusées par Pôle Emploi au 2ème trimestre 2023 dans le Grand Est, quelle est votre vision sur l'employabilité ?

« Force est de constater que les employeurs, de tous secteurs d'activité, rencontrent des difficultés à recruter. Parallèlement, nombre de salariés n'hésitent plus à quitter leur emploi pour se lancer dans un projet entrepreneurial et gagner en flexibilité. Le rapport à l'entreprise a considérablement changé depuis la pandémie. Les personnes en recherche d'emploi n'hésitent plus à refuser un poste ne correspondant pas à leurs attentes. Elles se disent être plus en quête de sens et souhaitent davantage combiner « Vie Professionnelle et Vie Privée ». Une des solutions serait de changer le mode de recrutement et de privilégier un accompagnement plus important lors de la phase d'accueil, en actionnant des temps d'adaptation et de formation professionnelle si nécessaire. De leur côté, les employeurs continuent de demander aux nouveaux salariés d'être opérationnels immédiatement, ce qui crée souvent des déconvenues des deux côtés. En agissant de la sorte, nous changerions les habitudes de recrutement devenues obsolètes en étant plus attentifs tant aux besoins des recruteurs que des futurs salariés. Cette nouvelle approche RH améliorerait l'attractivité des métiers et des organisations et éviterait un turnover incessant. Dans la continuité de cette réflexion, les employeurs devraient autoriser leurs salariés à s'engager dans un projet personnel sur leur temps de travail. Cette souplesse pourrait permettre à d'autres salariés en situation plutôt précaire (temps partiel) de bénéficier d'un autre contrat dans cette entité (pour pallier l'absence de l'autre), offrant ainsi à ce dernier une plus grande sécurité. »

Quelles réflexions portez-vous sur l'accès aux soins dans le Grand Est ?

« On observe un accroissement de la demande de soins en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des pathologies chroniques. Deux problèmes majeurs empêchent de répondre à cette hausse de la demande : une répartition inégale des professionnels de santé sur le territoire et une pénurie de médecins. À cela s'ajoute la pénurie de candidats en médecine même si des mesures ont déjà été mises en place (fin du numerus clausus, télémedecine, ...). Si on se réfère aux travaux de l'observatoire de la mutualité française, « le nombre de médecins généralistes aura baissé de 13 % entre 2010 et 2025 ». Dans les déserts médicaux, il faudrait développer l'attractivité, accentuer la création de maisons médicales et favoriser l'installation de jeunes professionnels de santé : mise à disposition de locaux gratuits, solutions d'hébergement et de mobilité... Ces inégalités, face à l'accès aux soins, engendrent de nombreuses conséquences comme l'allongement des délais pour obtenir certains traitements ou consultations médicales ou le transfert des « files d'attente » vers les services d'urgence, souvent débordés... Pour pallier cette défaillance, il faudrait permettre l'accès à d'autres soignants, sans passer par le médecin traitant : déléguer des consultations à des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) pour les suivis réguliers, les renouvellements de traitement ... Conjointement au vieillissement et au nombre grandissant des pathologies invalidantes, les besoins d'accompagnement à domicile augmentent. Ils ne sont pas couverts, faute de main-d'œuvre qualifiée suffisante et d'attractivité des métiers des services à la personne : l'accès à la mobilité est impératif, les contrats sont précaires, les niveaux de rémunération et de formation insuffisants, pas ou peu d'avantages sont proposés ... Certes, l'augmentation des inégalités d'accès aux soins n'est pas irrémédiable, mais les réponses doivent être rapides. Il est essentiel de continuer à investir dans les infrastructures de santé et à encourager les initiatives favorisant l'accessibilité aux soins pour tous. »



Comment concilier le Zéro Artificialisation Nette et les besoins en foncier des secteurs économiques et résidentiels ?

« La priorité doit être donnée à la réhabilitation des friches industrielles et à la mobilisation des logements vacants pour éviter de consommer de nouveaux espaces. La transformation des bureaux vides en logements doit aussi être étudiée du fait du développement du télétravail. Sans minimiser la difficulté de telles opérations, il est également possible de réaménager les zones d'activité anciennes et de veiller à leur "remplissage" avant de songer à en construire d'autres. Extensions aéroportuaires, projets routiers, entrepôts géants... Les infrastructures très consommatrices d'espace se multiplient et il devient urgent d'évoluer. Basons-nous sur des projections démographiques et économiques réalistes, et appliquons sérieusement la séquence ERC : d'abord chercher à Eviter : se passer d'un projet ou d'une partie de projet - puis Réduire : minimiser ses impacts s'il est impossible de l'éviter - en dernier lieu Compenser les dommages qui ne peuvent ni être évités ni réduits. Servons-nous de cette séquence pour tous les projets et programmes d'aménagement, pas uniquement ceux soumis à évaluation environnementale ou à procédure administrative d'autorisation. Des mesures complémentaires, notamment fiscales, sont souhaitables. »

Quelle est votre vision sur les conflits d'usages dans un contexte de tension de la ressource en eau ?

« Le contexte de la sécheresse pluriannuelle 2021-2023 est emblématique des conséquences systémiques d'un changement climatique qui s'aggrave. Il met aussi en lumière le décalage entre l'adaptation réellement mise en œuvre dans l'urgence et celle qu'il serait nécessaire de planifier. Adapter notre modèle de gestion de l'eau c'est avant tout mettre l'accent sur la sobriété. Nous constatons que la réduction de nos prélèvements est réaffirmée dans le Plan eau présenté en mars 2023 par le Président de la République mais les ambitions fixées lors des Assises de 2019 sont de façon incohérente revues à la baisse : 10% d'économies d'ici 2030. Pourtant, celles fixées en 2019 de -10% en 2024 et de -25% en 2035 devraient rester le cap minimal. En effet, la France subit déjà une baisse de 14% de ses ressources en eau douce renouvelable depuis le début du siècle et presque rien n'a été fait pour s'y adapter. Reculer les échéances va inévitablement continuer à peser sur les écosystèmes dont nous faisons partie. Les Solutions Fondées sur la Nature et en particulier la préservation et la restauration des zones humides restent des parents pauvres de la planification écologique de l'eau. Redonner la capacité aux sols de mieux retenir, infiltrer et purifier l'eau devrait pourtant être le cœur du sujet et de la stratégie à déployer. La nécessité d'apaiser le débat autour des conflits d'usages doit être garantie par l'État à travers le respect du droit de l'environnement et du cadre démocratique. »

Selon vous quels sont les leviers dont dispose une collectivité telle que la Région Grand Est pour accélérer et rendre efficiente la Transition Ecologique ?

« N'est-il pas évident que l'accélération de la transition écologique dans le Grand Est pourra uniquement se faire de façon efficiente avec l'implication des populations, l'écoute de ses initiatives, la reconnaissance de l'engagement des parties prenantes, notamment associatives, pour construire des solutions partagées et les diffuser le plus largement possible ? Ce pilier « démocratie environnementale », à renforcer au-delà des efforts déjà réalisés, n'est concevable qu'accompagné d'un dispositif de concertation avec la société civile organisée à laquelle les moyens nécessaires seraient fournis. Voilà un beau sujet de réflexion pour le Conseil Régional, qui pourrait utilement consulter son CESER à ce sujet. »

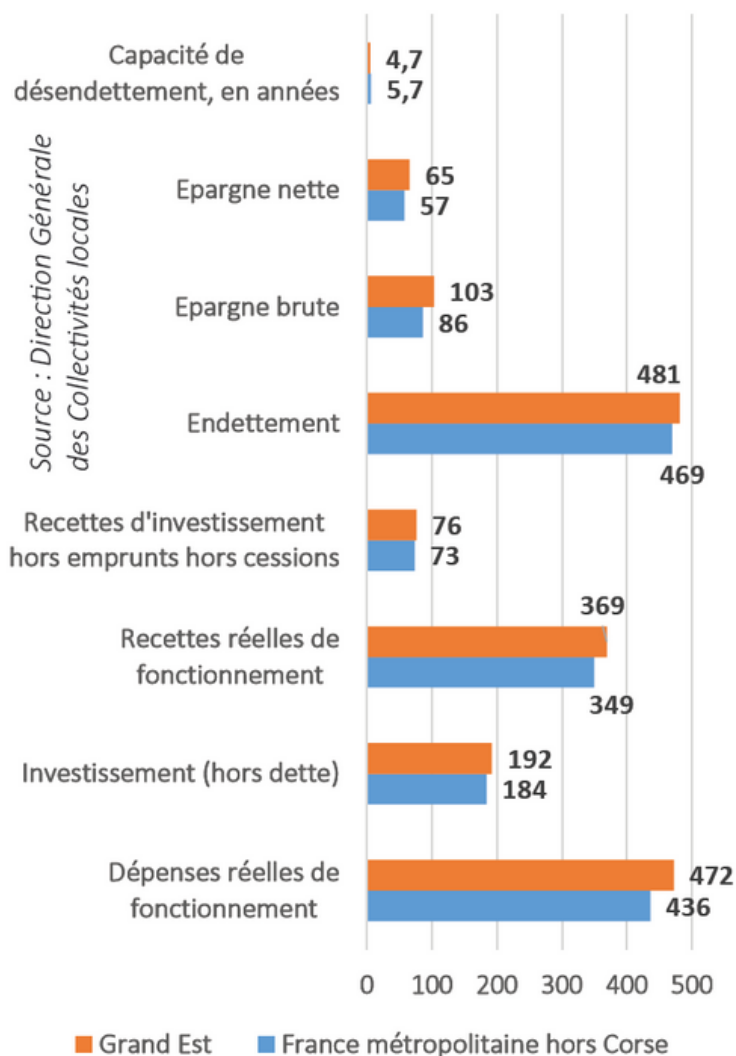
Carte d'identité administrative et financière du Grand Est

- 5 562 262 habitants en 2022
- 57 433 km²
- 97 hab/km²
- 2 215 000 emplois en 2021 (+3%)
- Solde migratoire annuel entre 2013 et 2019 :
- 0,13% soit - 7 022 personnes
- 210 000 travailleurs frontaliers, + 6 000 sur un an
- Revenu médian : 22 300 €

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 1 999,445 M€	Recettes de fonctionnement 2 621,557 M€
	Frais financiers 47,366 M€	
	Epargne brute 574,747 M€	
Investissement	Dépenses d'investissement 1 067,669 M€	Epargne brute 574,747 M€
	Amortissement dette 211,029 M€	Recettes d'invest. 427,193 M€
		Emprunt 250 M€
	Baisse du fonds de roulement - 26,759 M€	

Source : les grandes lignes du compte administratif 2022 - Région Grand Est

Comparaison du Grand Est par rapport aux 12 autres régions de France métropolitaine hors Corse (Données : comptes administratifs 2022)



Les indicateurs du Grand Est et de France métropolitaine hors Corse sont exprimés en euros par habitant et par an

(excepté la capacité de désendettement, en année)

Principales compétences : Le Grand Est consacre la majeure partie de ses dépenses sur ses compétences obligatoires, avec :

- 134 € par habitant pour le transport ferroviaire régional de voyageurs,
- 113 € par habitant pour l'enseignement (lycées)
- 68 € par habitant pour la formation professionnelle et l'apprentissage.

Capacité de désendettement : Si le Grand Est consacrait l'intégralité de son épargne brute pour rembourser sa dette, 4,7 années seraient nécessaires, soit un an de moins que la métropole (hors Corse).

Épargne nette : Avec 65 € par habitant (montant stable), le Grand Est se situe au-dessus de la moyenne nationale en matière d'épargne nette (57€).

Dette au 1er Janvier 2022 : En augmentation (481€/hab, +16% en trois ans), l'encours de la dette par habitant se situe au-dessus de celui de la métropole hors Corse, également à la hausse (469€, +20% en trois ans).

Recettes d'investissement hors emprunts hors cessions : Le Grand Est figure à la 5ème place (76€ par habitant contre 81€ en 2021), en comparaison avec la métropole hors Corse à 73€.

Recettes réelles de fonctionnement : La Région, première en 2021 pour ce ratio, recule au 5ème rang, avec 369€/hab, demeurant au-dessus de l'Hexagone, qui se situe à 348€/hab.

Investissement (hors dette) : Le Grand Est affiche des dépenses d'investissement de 195 € par habitant, ce qui la situe à présent au 5ème rang des régions.

Dépenses réelles de fonctionnement : Le Grand Est se positionne au 4ème rang des régions pour les dépenses réelles de fonctionnement/hab, avec 472 € (contre 396 € en 2021). Ce montant est de 436€ pour la France métropolitaine.

Dotations et participations de l'État dans le Grand Est : 86 € par habitant (moyenne France : 61 €/hab).



Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037
Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 70 31 79

Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 15 68 00

Site de Metz

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1
Tél : 03 87 33 60 26

Réalisation : Groupe de Travail
Spécialisé Conjoncture (22 membres)
Président : Jean-Paul NOLLET
Vice-Président : Pascal LOUIS
Rapporteuse : Alexandra PINATON
Chargé de Mission : Nicolas BRIZION